



**PROCES VERBAL BUREAU FEDERAL**  
**FEDERATION FRANCAISE DE BASEBALL ET SOFTBALL**  
**Le 05 septembre 2021.**

**Membres présents :** Marie-Christine BINOT, Christelle BONAVIDA, Fabien CARRETTE-LEGRAND, Nora KHEMACHE, Sylvain PONGE, Thierry RAPHET, Didier SEMINET.

**Membres absents excusés :** Stéphanie KUNTZ.

**Membres absents non excusés :**

**Assistent également :** Vincent BIDAUT, Emmanuel DANG VAN, Damien GUIONIE, Jean-Marie MEURANT, Patrick MILLIO, Anne-Marie MOREL, Fouzia SAIDI, Patrick TUGAULT, Stephen LESFARGUES, François COLLET, Philippe PERENNEZ.

**I. Demands**

Sénart

Appel du club de Sénart auprès du Bureau Fédéral concernant la date de report des matchs D1B19 et D1B20 du championnat D1 de Baseball contre le club de Montpellier à Montpellier à la date du 12 septembre 2021.

- Attendu que la date des matchs D1B19 et D1B20 était initialement prévue le week-end du 3 et 4 juillet,
- Attendu qu'en raison des conditions météorologiques, ces matchs n'ont pas eu lieu,
- Attendu que plusieurs propositions ont été faites aux clubs concernés,
- Attendu qu'en raison de l'équité sportive, le report des matchs a été décidé,
- Attendu qu'au regard du calendrier restreint du championnat de France de Baseball D1 (les phases de classement commençant le week-end du 25 et 26 septembre), la date de report au week-end du 11 et 12 septembre était la date disponible la plus proche,
- Attendu que le championnat d'Europe de Baseball se déroule du 12 au 19 septembre,
- Attendu qu'aujourd'hui, à la date de la réunion du Bureau Fédéral et à fortiori lorsque la CFS a défini cette date de report (réunion du 11 août), la liste des joueurs sélectionnés pour ce championnat d'Europe n'était et n'est toujours pas connue, que le club de Montpellier comme le club de Sénart auront des joueurs sélectionnés dans l'équipe de France qui participera à la compétition.

Le Bureau Fédéral en ayant débattu décide de conserver la date du 12 septembre pour le report des matchs D1B19 et D1B20.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 11h30.

De tout ce que dessus, le présent procès-verbal a été dressé par le Secrétaire Général.

**Didier SEMINET**  
Président

**Thierry RAPHET**  
Secrétaire Général